



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

13/11/2023

Dossier complet le :

___/___/___

N° d'enregistrement :

23-ARA-KKP-4807

1 Intitulé du projet

Production et distribution d'hydrogène
Projet ÔH2 - Pierre-Bénite

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Compagnie Nationale du Rhône

Raison sociale

Société anonyme d'intérêt général

N° SIRET

9 5 7 5 2 0 9 0 1 0 0 0 1 9

Type de société (SA, SCI...)

SA

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

KOHLBERGER

Monsieur

Prénom(s)

Markus

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 - 3e colonne - a)	Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Rubrique 4715 : capacité de stockage d'hydrogène comprise entre 1T et 5T.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et ENGIE ont décidé de construire conjointement une unité de production d'hydrogène bas carbone raccordé électriquement à la centrale hydroélectrique CNR de Pierre-Bénite. L'unité de production sera implantée sur l'île artificielle au milieu du Rhône dans la continuité de la centrale hydroélectrique. L'hydrogène produit est destiné à alimenter, de l'autre côté du Rhône, un centre de conditionnement pour camions qui desservira des stations de distribution d'hydrogène pour la mobilité dans la région Lyonnaise. Le client du centre de conditionnement sera le distributeur d'hydrogène renouvelable HYPULSION. L'hydrogène sera acheminé de l'usine de production vers le centre de conditionnement par une canalisation de transport d'hydrogène sous-fluviale.

Ainsi le projet ÔH2 Pierre-Bénite (abrégié OH2 PB dans la suite), consiste à construire et exploiter :

- une unité de production d'hydrogène par électrolyse de l'eau sur l'île à Pierre-Bénite ;
- une canalisation de transport d'hydrogène d'environ 650 mètres de long et d'un diamètre nominal DN100 ;
- un centre de conditionnement d'hydrogène pour chargement par camions à Saint-Fons.

Pour plus de détail, voir compléments en annexe 2.

4.2 Objectifs du projet

L'unité de production d'hydrogène est prévue pour une puissance installée d'électrolyse de l'eau de 10 MW, afin de fournir la production d'hydrogène pour le futur centre de conditionnement destiné à HYPULSION afin d'alimenter en hydrogène bas carbone des stations de distribution pour la mobilité dans la région Lyonnaise.

Le projet s'inscrit dans la stratégie nationale bas carbone et dans le développement d'une filière française industrielle de l'hydrogène soutenue par le gouvernement. Il est soutenu localement par les collectivités (région AURA, Métropole de Lyon, communes de Pierre-Bénite et Saint-Fons).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent à construire une unité de production d'hydrogène sur un terrain située sur l'île artificielle du Rhône, du domaine public fluvial de l'état concédé à la CNR. Le terrain est déjà pourvu des installations de production hydroélectrique de la CNR. Le projet inclut l'alimentation électrique depuis l'usine de la CNR au moyen d'un câble HTA (moyenne tension) de 20 kV.

Le site de conditionnement sera construit sur un terrain appartenant à la Métropole de Lyon actuellement en partie occupée par les installations du démonstrateur « Gaya » porté par Engie. Engie dispose d'une convention d'occupation de ce terrain jusqu'en 2027.

Sur les deux sites les travaux incluent des terrassements pour fondations superficielles, des travaux de génie civil et VRD, l'installation des équipements de procédés principaux (électrolyseurs, compresseurs, etc.), leur raccordement, des travaux de tuyauterie, électricité (courants forts et faibles) et instrumentation.

La canalisation qui relie l'unité de production au centre de conditionnement est posée sous le Rhône dans sa totalité par forage horizontal dirigé depuis les terrains d'extrémités.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'unité de production d'hydrogène, la canalisation de transport et le centre de conditionnement seront exploités sans présence humaine permanente. L'exploitant interviendra seulement pour des rondes périodiques (plusieurs fois par semaine), la maintenance préventive et corrective. Les chauffeurs sont autonomes sur le centre de conditionnement (arrivée, chargement, départ).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le porter à connaissance à la DREAL AURA consolidant la phase d'échange préalable a conclu que le projet est soumis à :

- autorisation environnementale (DAE) pour l'ICPE unité de production + centre de conditionnement ;
- autorisation de construire et d'exploiter (DACE) pour la canalisation ;
- convention d'occupation temporaire (COT) du domaine public fluvial concédé à la CNR impliquant la soumission d'un dossier d'exécution (DEXE) pour la modification de la digue validé par arrêté préfectoral après instruction par la DREAL ;
- câble électrique HTA 20 kV soumis à autorisation.

Chaque dossier fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation (ou, pour le DEXE, de validation) après instruction par le service concerné de la DREAL AURA.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Centre de production d'H2	7 515 m ²
Canalisation de transport d'H2	650 m, 85 m ²
Centre de conditionnement d'H2	5 900 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : _____

Lieu-dit : Comby _____

Localité : Pierre-Bénite _____

Code postal : 6 9 3 1 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 5 ° 6 9 , 9 3 " 0 Lat. : 0 4 ° 8 1 , 1 4 " 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Pierre Bénite, Saint-Fons

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU-H de la métropole du Grand Lyon
Pour plus de précisions, voir compléments en annexe 2.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II 820000351 Ensemble formé par le Moyen-Rhône et ses annexes fluviales
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit du Grand Lyon 2021-2024.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux communes sont concernée par un PPRT et un PPRI
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPRT de la vallée de la chimie est approuvé. Le projet est situé dans le PPRT. Le PPRI du Grand Lyon est approuvé. Le projet est hors zonage du PPRI.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le futur centre de conditionnement sera partiellement construit sur une zone d'environ 2600 m2 polluée par de l'arsenic de la parcelle AM 161 à Saint-Fons (ex-site RHODIA). La pollution est aujourd'hui stabilisée par un traitement chimique et une membrane étanche. Le projet OH2 PB réalisera les études et mesures permettant de justifier que le risque résiduel est compatible avec le nouvel usage prévu. Voir compléments en annexe 2.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans la nappe d'accompagnement du Rhône via un puits existant appartenant à la CNR ou par pompage dans le fleuve via une station de pompage. Le débit moyen prélevé est d'environ 100 m3/j, soit 4,2 m3/h.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non. Cela n'engendrera pas d'impact au regard du débit du Rhône et de sa nappe d'accompagnement.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Unité de production : le nivellement préalable du terrain générera un excédent d'environ 5 000 m3 de déblai. En fonction des résultats des sondages géotechniques, ce volume pourrait être réduit en réutilisant jusqu'à 750 m3 en remblai en fonction de la nature des matériaux tassés. Centre de conditionnement : éventuellement réutilisation d'une partie des débris de l'unité de production.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir document en annexe 2 § 5
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Voir document en annexe 2 § 5

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les débits du Rhône au plus proche de la zone du projet sont : <ul style="list-style-type: none"> • d'un débit de module inter annuel de 1 030 m³/s • un débit d'étiage quinquennal (QMNA5) de 370 m³/s Le débit de prélèvement d'eau serait au maximum de 100 m ³ /j soit environ encore 0,00144 m ³ /s (soit 0,00039% du QMNA5 du Rhône dans le secteur). Il n'est pas concerné par un captage AEP. Le site de production aura son propre système d'assainissement (fosse septique).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux sont réalisés sur des zones à enjeux environnemental faible. Il entraîne l'artificialisation du sol sur une surface de 2 600 m ² pour le site de production. Le centre de conditionnement est réalisée sur une friche industrielle déjà artificialisée. Voir pré-diagnostic écologique en annexe 3.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'unité de production s'implante sur un parc de la CNR qualifié dans le pré-diagnostic faune-flore (voir annexe 3) d'espace vert et parc urbain. Le projet prévoit la coupe de 65 arbres présents sur ce parc. Ces arbres seront valorisés en filière bois et le même nombre d'arbre sera replanté sur la concession CNR. Le site de conditionnement est une friche industrielle.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risque technologique sera traité par des études de danger couvrant les deux sites et la canalisation de transport. L'unité de production est située dans la zone rouge (r1) du PPRT de la vallée de la chimie. En vertu de la dérogation accordée par le préfet du Rhône par lettre du 31 mars 2021, elle fonctionnera de manière automatisée, sans poste de travail permanent.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de remontée de nappe
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hors engins de travaux, le trafic routier lié aux camions trailers pour le le transport de l'hydrogène conditionné est de maximum 5 camions par jour.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé hors zone d'habitations. Le projet respectera la réglementation en terme d'émissions sonores. Une étude acoustique définira les modalités de gestion du bruit des équipements du site de conditionnement et du site de production.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'unité de production est concernée par le bruit de la centrale hydroélectrique. Le centre de conditionnement est concerné par la zone industrielle de la vallée de la chimie. Les sites fonctionnent sans présence permanente de personnel.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Non
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Eclairage de sécurité sur les cheminements piétons déclenché par détection de présence.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets eau process 25m3/j, eaux pluviales, eau incendie, eaux sanitaires. Les rejets d'eau process sont 4 fois plus concentrés que les eaux pompées dans le Rhône sans impureté supplémentaire.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le Rhône.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents liés aux sanitaires sont récupérés et traités dans une fosse septique.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement petits déchets industriels classiques de consommables (chiffons, bidons d'huile, filtres ...)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'impacter le paysage visible depuis les rives du Rhône. Il fera l'objet d'une étude d'intégration paysagère, afin de rendre invisible les installations depuis les berges opposées. En particulier, à la demande de la ville de Pierre-Bénite, un écran végétal sera positionné sur son flanc ouest pour masquer l'unité de production depuis la rive opposée du Rhône.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle accueillant l'unité de production a fait l'objet d'une modification dans le PLU-H (modification n°3 approuvée en 2022) qui permet l'implantation de production d'énergie renouvelable. Voir compléments en annexe 2, le chapitre consacré à la situation foncière et urbanistique du terrain.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

IOTA rubrique 1.1.1.0 sondages : soumis à déclaration. Applicable si les investigations géotechniques nécessitent la pose de piézomètres ou des essais de pompages (préalablement au chantier).
IOTA rubrique 2.1.5.0 rejet d'eaux pluviales : soumis à déclaration.
Natura 2000 : absence d'enjeux
Espèces protégées : absence d'enjeux
Défrichement : non applicable. Surface à déboiser ≤ 1,5 ha et non attenante à un ensemble boisé contiguë supérieur à 4 ha (notion de « massif forestier »).

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Bien que les enjeux soient faibles dans l'ensemble, dans un souci de privilégier l'évitement, le projet est implanté sur la partie nord de l'île du Rhône, déjà aménagée. Seules des zones à faible enjeu sont impactées : routes, chemins et un espace vert de la CNR. Les enjeux modérés ne seront pas impactés par le projet. Ils correspondent aux berges du Rhône. Dans cet espace vert, 65 arbres seront coupés. Afin de réduire cet impact, la CNR prévoit, en coordination avec la ville de Pierre-Bénite, de replanter 65 arbres d'espèce identiques sur les terrains de sa concession.

La canalisation sera posée en forage horizontale dirigé afin de n'impacter ni les berges, zones d'enjeux très fortes, ni le Rhône.

Le centre de conditionnement est implanté sur une friche industrielle dont les pelouses pionnières présentent un enjeu modéré. Les arbres situés en bordure de site sont considérés en enjeu fort notamment pour la potentialité de reproduction de l'écureuil roux. Ils ne sont pas impactés par l'aménagement. Les quelques arbres situés en bordure à l'intérieur de la parcelle du projet seront défrichés en dehors des périodes de reproduction. Par ailleurs, l'aménagement du site prévoit une proportion de 15 % de la surface constituée de pelouses.

Compte tenu des impacts résiduels faibles du projet, il n'est pas envisagé de mesure compensatoire.

L'exploitation des sites se fera sans présence humaine permanente.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet doit être dispensé d'évaluation environnementale. L'électricité utilisée est de source renouvelable (hydroélectricité) et le projet s'inscrit dans la stratégie nationale bas carbone. Le procédé est non polluant, ni par les gaz rejetés (O₂, H₂) ni par les rejets liquide (eau simplement plus concentrée en impuretés déjà présentes dans le Rhône). Ce projet discret, de faible empreinte au sol (1,3 ha tout compris) a fait l'objet de pré-diagnostic environnementaux qui ont conclu que les sites concernés présentent un enjeu environnemental faible. La pollution stabilisée d'une partie de la parcelle du centre de conditionnement est précisément circonscrite, l'historique bien documenté, les obligations en découlant bien appréhendées par le maître d'ouvrage. L'enjeu nous paraît ailleurs : la sécurité des personnes et des biens, laquelle sera traitée par des études de dangers réalisées par des experts (incluant l'INERIS) avec un haut niveau d'exigence.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	ANNEXE 4 : Compléments à la demande au cas par cas	<input checked="" type="checkbox"/>
2	ANNEXE 7 : Rapport BIOTOPE Prédiagnostique faune-flore sur le site de la CNR à Pierre- Bénite (69) - CNR - Octobre 2022 - Prédiagnostique écologique (38 pages)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	ANNEXE 8 : Rapport BIOTOPE Prédiagnostique faune-flore sur terrain GAYA *** EN ATTENTE ***	<input checked="" type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom KOHLBERGER

Prénom Markus

Qualité du signataire Directeur de projets / Transition Énergétique & Innovation

À Lyon

Fait le 2 7 / 1 0 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

